



Mon amende, mon paiement et ma contestation

Par **deregnacourt deborah**, le **24/06/2017** à **00:48**

bonsoir à tous et à toutes,

J'ai été flashée, j'ai donc reçu une amende qui est au nom de mon père puisque la carte grise est à son nom, mais la voiture est à moi.

Ce soir j'ai payé l'amende, et j'ai voulu par la suite faire une requête puisque c'est bien moi qui conduisais le véhicule et non mon père, mais je me suis rendue compte par la suite (on veut toujours tout faire rapidement sans lire les petites lignes...) que dans le cas d'une contestation il ne faut rien payer... je vais tout de même envoyer le formulaire ainsi qu'un petit mot expliquant ma situation. De cette façon pensez-vous que les points me seront bien retirés à moi et non à mon père?

Merci d'avance pour vos réponses.

Déborah.

Par **Visiteur**, le **24/06/2017** à **00:57**

Bsr

Trop tard si vous avez payé.

Par **deregnacourt deborah**, le **24/06/2017** à **01:41**

Donc meme en envoyant un courrier avec le formulaire ça ne changera rien?

Par **Tisuisse**, le **24/06/2017** à **08:48**

Bonjour,

Non, rien ne peut maintenant être changé, c'est votre père qui perdra les points.

Par **Maitre SEBAN**, le **03/07/2017** à **14:40**

Bonsoir,

Effectivement, le paiement entraine l'extinction des poursuites et malheureusement il est inutile d'envoyer le formulaire de contestation dans ce cas.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

[avocat permis de conduire](#)